



**LE RÉFLEXE
PRÉVENTION
EN ENTREPRISE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



6 juin 2025

ORDRE DU JOUR

- > Rapport moral et d'activité 2024
- > Rapport de gestion 2024
- > Convention spéciales
- > Budget prévisionnel 2025
- > Vote de la résolution n°9
- > Questions diverses



1. Rapport moral et d'activité de l'année 2024



**LE RÉFLEXE
PRÉVENTION
EN ENTREPRISE**

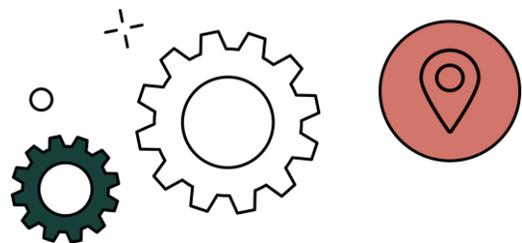
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

DÉCOUVRIR PRESTAL

PRESTAL accompagne l'ensemble des entreprises privées des départements du Lot et de l'Aveyron, hors secteur agricole, à la **prévention des risques professionnels**. Elle assure également la **surveillance de l'état de santé de tous les salariés, associée au maintien en emploi**, y compris les intérimaires et les travailleurs indépendants.

Association de loi 1901 à but non lucratif, PRESTAL est régie dans son fonctionnement par le Ministère du Travail et soumise à un **agrément, délivré pour une durée de 5 ans** par la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Occitanie.



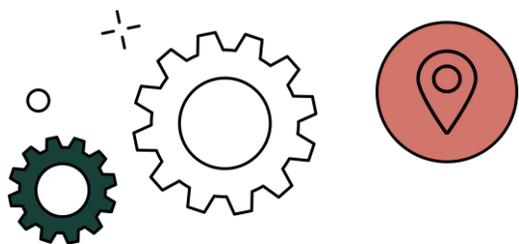
3 AXES INCONTOURNABLES POUR UNE ACTION DE PRÉVENTION GLOBALE

Cotiser à un service de prévention et santé au travail est certes une obligation... mais cela ne s'arrête pas là !

Tout le monde connaît la santé au travail mais sans en saisir forcément l'étendue des activités ni la diversité des interventions des équipes pluridisciplinaires.

Adhérer à PRESTAL, c'est bénéficier d'une offre de services complète composée de prestations adaptées aux besoins des entreprises.

L'offre socle, couverte par votre cotisation, est construite autour de 3 grands axes pour une meilleure lisibilité de nos services.



3 AXES INCONTOURNABLES POUR UNE ACTION DE PRÉVENTION GLOBALE



PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Identifions et éliminons les risques à la source pour un environnement de travail serein et sécurisé.



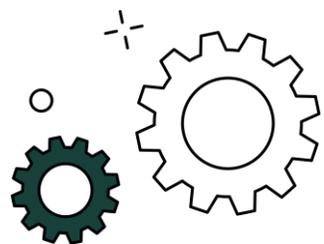
SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Assurons-nous que chaque collaborateur travaille en pleine santé grâce à des visites régulières, une écoute et un suivi personnalisés.



PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Maintenons chacun dans l'emploi en exploitant le plein potentiel de tous.

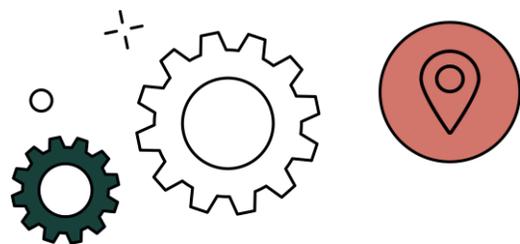


UNE ASSOCIATION D'ENTREPRISES

PRESTAL est une association d'entreprises qui mutualise des moyens pour préserver la santé des salariés, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Sa **gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration et une Commission de contrôle**, où siègent paritairement employeurs et salariés du territoire.

Le président de l'association est élu parmi les membres employeurs. Le trésorier parmi les membres du collège salarié. La Commission de contrôle est quant à elle présidée par un membre du collège salarié.





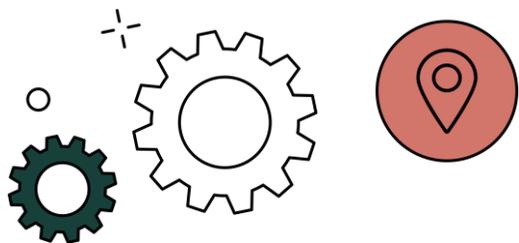
**Les faits
marquants
de l'année**

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



PLAN STRATÉGIQUE

La nouvelle gouvernance a lancé un plan stratégique *Horizon 2028*, pour poursuivre la structuration de l'association et répondre aux nouveaux enjeux réglementaires, liés notamment à la loi du 2 août 2021 ainsi qu'à la certification.



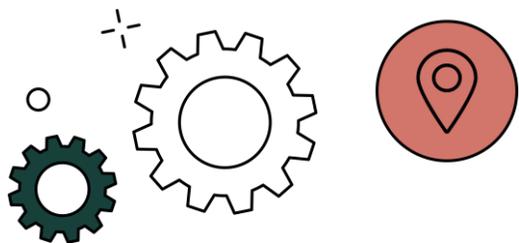
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



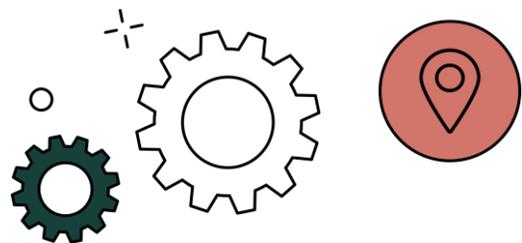
LITIGE JURIDIQUE

Face au mécontentement général lié à l'outil informatique utilisé, cœur de métier de notre organisation, le Conseil d'Administration a décidé de changer d'outil.

L'année 2024 a été marquée par un combat juridique intense pour mettre en demeure, l'éditeur de nous restituer l'ensemble de nos bases de données, notamment médicales et techniques. Le litige s'est soldé en la faveur de PRESTAL en décembre 2024.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



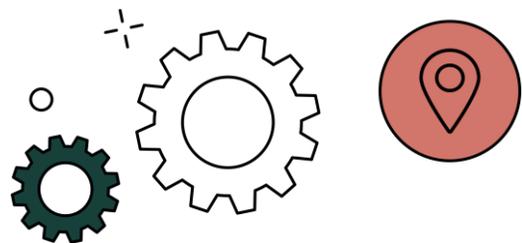
Echéance : **mai 2025**

CERTIFICATION

L'arrêté du 27 juillet 2023 fixant le cahier des charges de certification des SPSTI a été publié au Journal Officiel du 1er septembre 2023. Il est entré en vigueur au lendemain de sa publication.

Chaque SPSTI fait l'objet d'une procédure de certification – AFNOR SPEC 2217 – par un organisme indépendant, visant à porter une appréciation sur la qualité de service à l'aide du référentiel. Cette certification est à présent préalable à l'agrément. PRESTAL a obtenu le niveau 1 en mai 2025.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



Echéance : **mai 2025**

CERTIFICATION

La certification, un engagement d'équité, d'impartialité et de qualité du service.

Elle vise à attester que PRESTAL délivre à ses adhérents l'ensemble des services prévus dans l'offre socle, conformément au référentiel de la SPEC 2217.

Maître mot de la réforme, et principe fondateur de PRESTAL, l'équité consiste à garantir à chaque adhérent une même qualité de service et d'engagement, en s'adaptant à ses particularités.

Cette mutualisation ne peut être compromise par des demandes d'entreprises pouvant susciter des engagements disproportionnés au détriment d'autres adhérents.

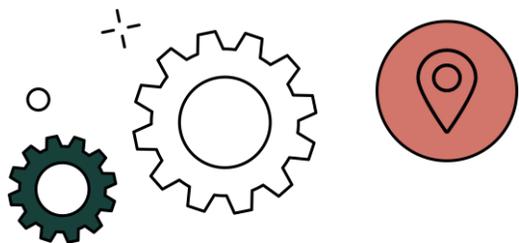
RESSOURCES HUMAINES

Pour un engagement collectif, autour d'une qualité de service équitable, le développement des ressources humaines de PRESTAL est au cœur de la structuration stratégique du service.

2024 est marquée par la stabilisation des équipes d'infirmiers en santé travail, assistants médicaux et préventeurs et le recrutement de médecins du travail. Cette année a également permis de finaliser la structuration de l'organigramme du Service.

Faits marquants

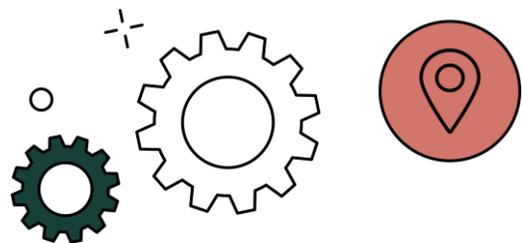
- Structuration du Comité Opérationnel par mobilité interne
- Renforcement de la Mission Qualité
- Poursuite du renforcement des équipes IPRP et médicales
- Gestion de la pénurie de temps médical
- Mise en place d'un plan d'action sur la QVCT



OFFRES COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIFIQUES

Faisant le choix d'axer l'ensemble des ressources à l'effectivité de la mise en œuvre de l'offre socle, PRESTAL n'a pas proposé de déploiement d'une offre complémentaire pour l'année 2024.

L'offre spécifique de PRESTAL concerne les Travailleurs Indépendants (professions libérales, auto-entrepreneurs,...) : sur l'année 2024, PRESTAL a accompagné 2 travailleurs indépendants.



CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

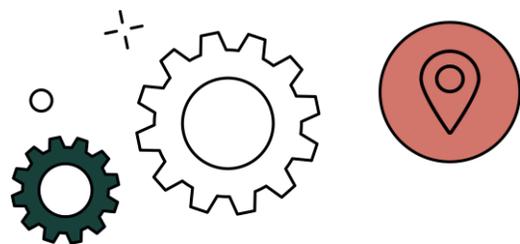
Afin de favoriser les coopérations entre institutions et acteurs régionaux et garantir aux adhérents un service pertinent et utile, le **CPOM est un contrat signé avec l'État (DREETS) et la CARSAT.**

Il organise les actions de prévention de PRESTAL pour 5 ans en s'appuyant sur le projet du service, les besoins des entreprises locales et du territoire et les priorités nationales (Plan Santé Travail 4).

PRESTAL a entamé en 2024 la construction de 2 axes prioritaires :

- La prévention de la désinsertion professionnelle
- La prévention du risque chimique dans les secteurs de la réparation automobile et le travail du bois (BTP)

Après consultation du CRPST, le **CPOM sera signé fin du premier semestre 2025.**



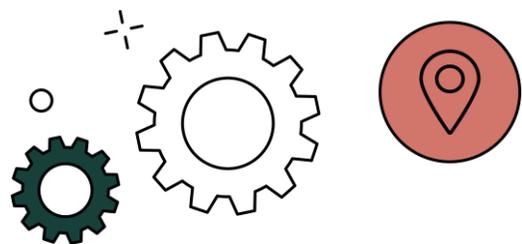
CONVENTION CAP EMPLOI

PRESTAL et le Cap Emploi 46 s'unissent pour garder les travailleurs en poste, malgré la maladie ou le handicap.

Le 15 novembre 2024, PRESTAL et Cap Emploi Lot ont signé un partenariat pour aider les travailleurs de la région à rester en emploi quand la santé ou le handicap devient un obstacle. Ensemble, ils mettent en place des actions concrètes pour que chaque salarié puisse continuer de travailler dans les meilleures conditions.

Les équipes de PRESTAL, les conseillers de Cap Emploi et les acteurs sociaux locaux unissent leurs compétences pour trouver des solutions adaptées à chaque situation, que ce soit en ajustant les postes de travail, en facilitant les démarches administratives, ou en accompagnant les employeurs pour trouver des financements.

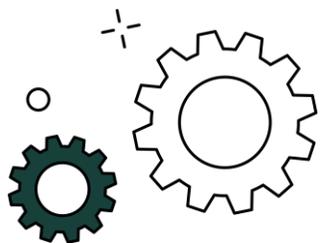
La convention avec le Cap Emploi 12 sera signée en 2025.



POLITIQUE RÉGIONALE D'AGRÈMENT

Chaque SPSTI doit faire l'objet d'un agrément, délivré pour une durée de 5 ans par la DREETS régionale. Le Code du travail fixe désormais le contenu du cahier des charges national de l'agrément du SPSTI :

- la gouvernance et le pilotage du service (CA/CC/CMT | projet de service | cotisation) ;
- la qualité de l'offre de services (certification | missions | SI/DMST) ;
- la contribution à la mise en œuvre de la politique de santé au travail (CPOM | veille sanitaire | rapport annuel | INS) ;
- la mise en œuvre de la pluridisciplinarité (équipe pluri | délégation | PDP) ;
- la couverture des besoins des entreprises et de l'ensemble des secteurs adhérents au service (Effectif/besoin | moyens | proximité).

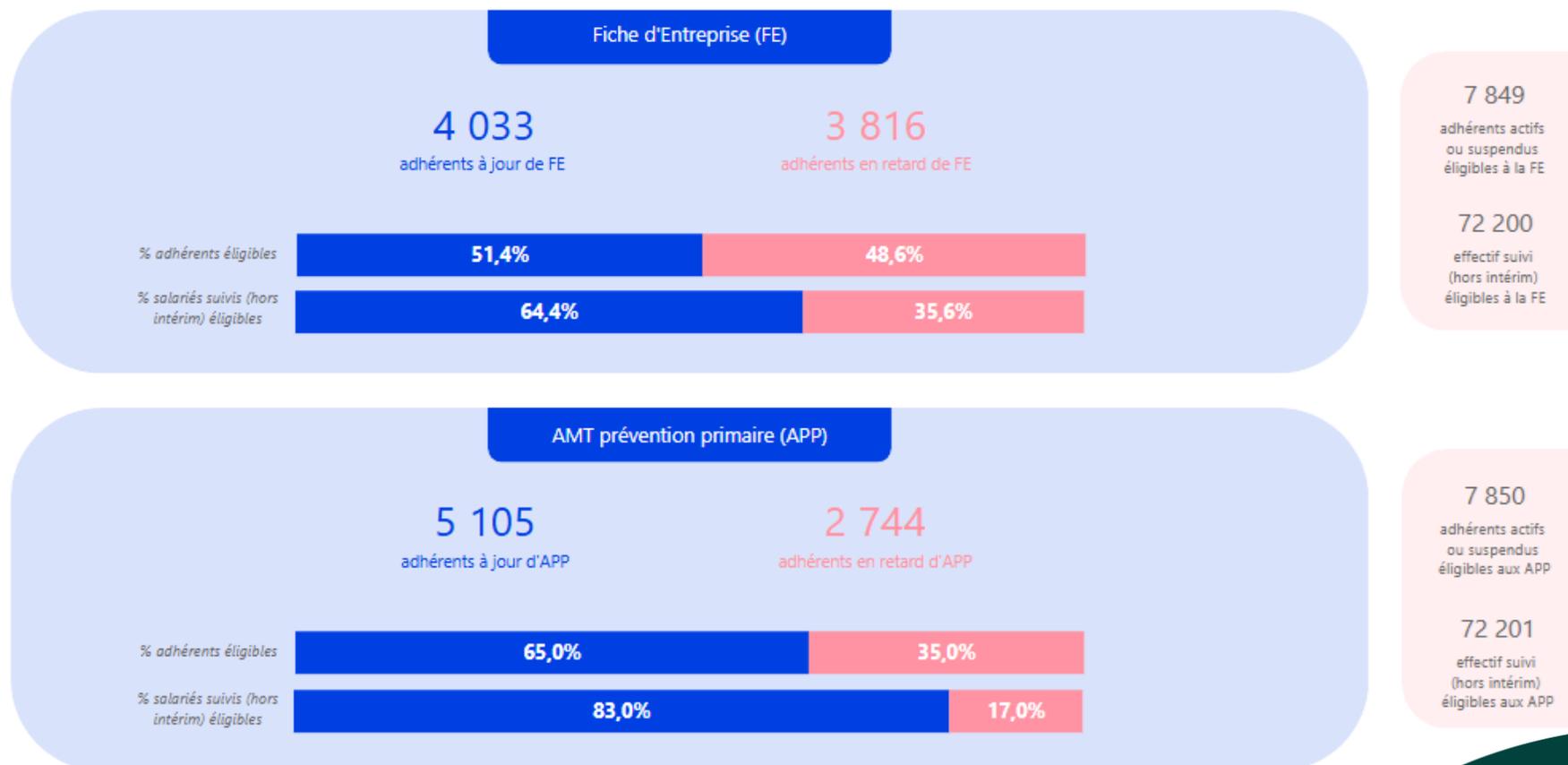


PRESTAL préparera son dossier d'agrément fin 2026 pour un renouvellement en janvier 2027.



Mise en œuvre de l'offre socle

MISE EN ŒUVRE DE L'OFFRE SOCLE : VOLET PRÉVENTION



MISE EN ŒUVRE DE L'OFFRE SOCLE : SUIVI INDIVIDUEL

73 520

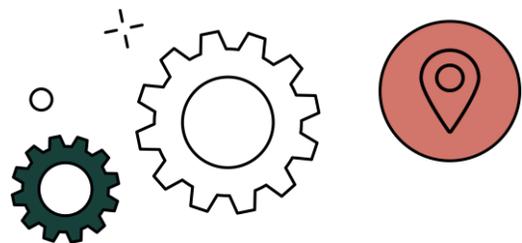
salariés suivis
(hors intérim)

17,6%

de salariés suivis
(hors intérim)
en retard au 31.12.2024

12 793 salariés suivis
(hors intérim) en retard

9 610 salariés à jour
(hors intérim) à voir
en 2025



STRUCTURE DES ADHÉRENTS EN 2024

9 249

adhérents actifs ou suspendus

dont

147

sociétés d'intérim

73 520

salariés suivis (hors intérim)

dont

49 339

salariés SI

67,1 %

19 591

salariés SIR

26,6 %

4 590

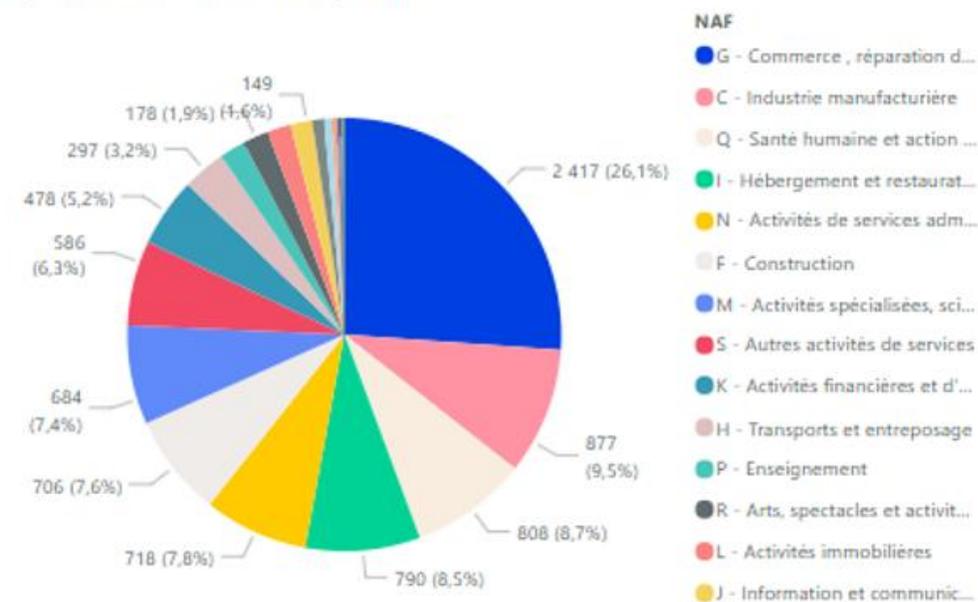
salariés SIA

6,2 %

Répartition des adhérents par taille (hors sociétés d'intérim)

Taille entreprise	# adhérents	% adhérents
0 - Aucun salarié	1 003	11,0%
1 - Entre 1 et 5 salariés	5 411	59,4%
2 - Entre 6 et 9 salariés	1 102	12,1%
3 - Entre 10 et 49 salariés	1 353	14,9%
4 - Entre 50 et 199 salariés	215	2,4%
5 - Entre 200 et 299 salariés	11	0,1%
6 - Plus de 300 salariés	7	0,1%
Total	9 102	100,0%

Répartition des adhérents par NAF

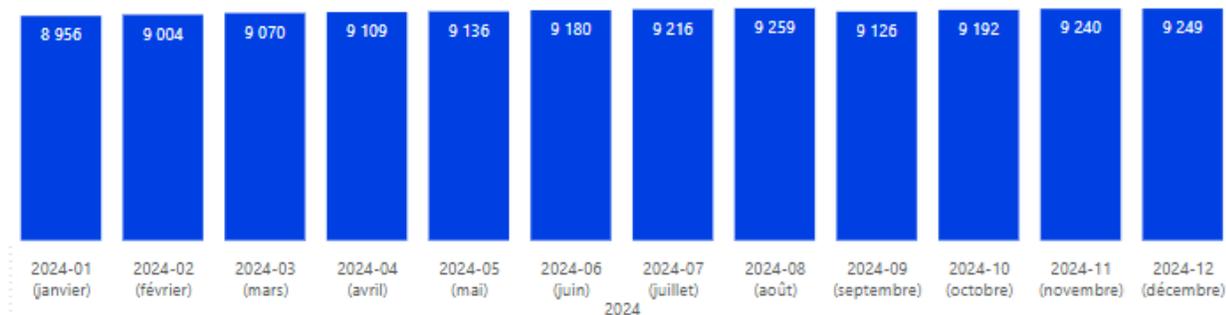


STRUCTURE DES ADHÉRENTS EN 2024 : ADHÉSIONS / RADIATIONS

9 249
adhérents actifs ou suspendus fin
de période

8 907
adhérents actifs ou suspendus
début de période

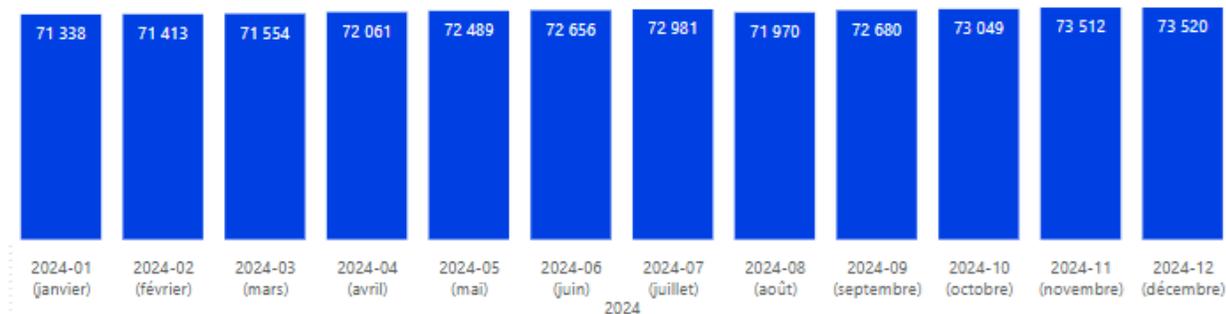
Evolution du nombre d'adhérents actifs ou suspendus par mois



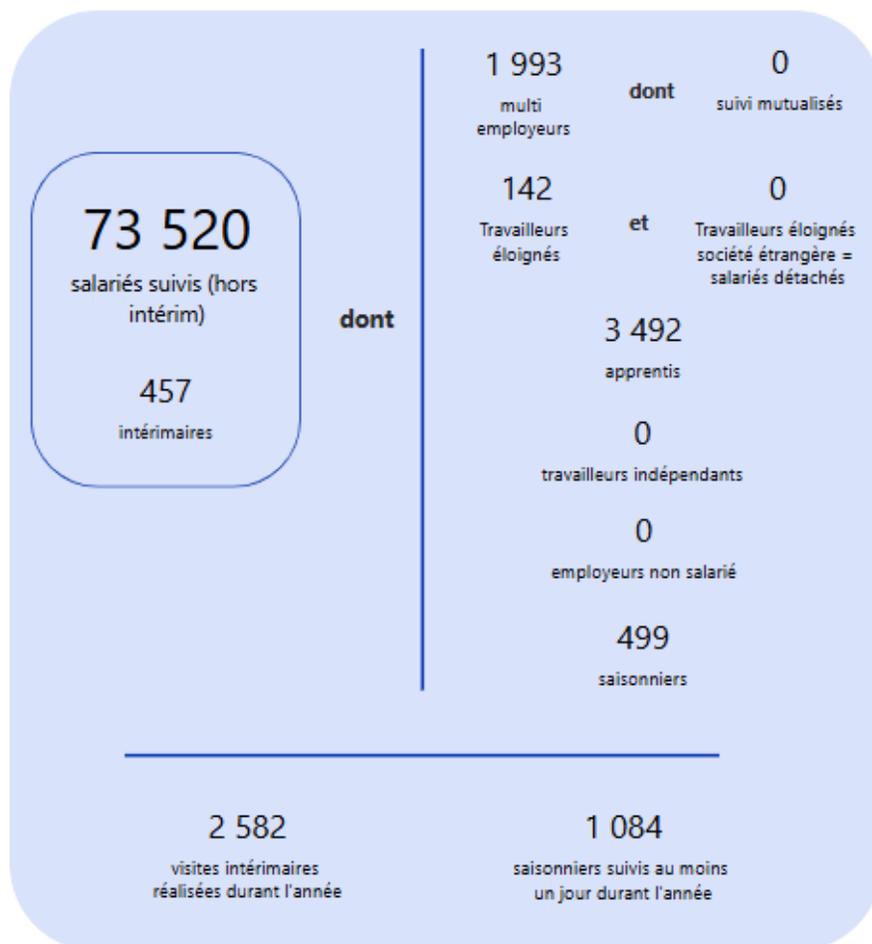
73 520
salariés suivis (hors intérim) fin
de période

70 558
salariés suivis (hors intérim) début
de période

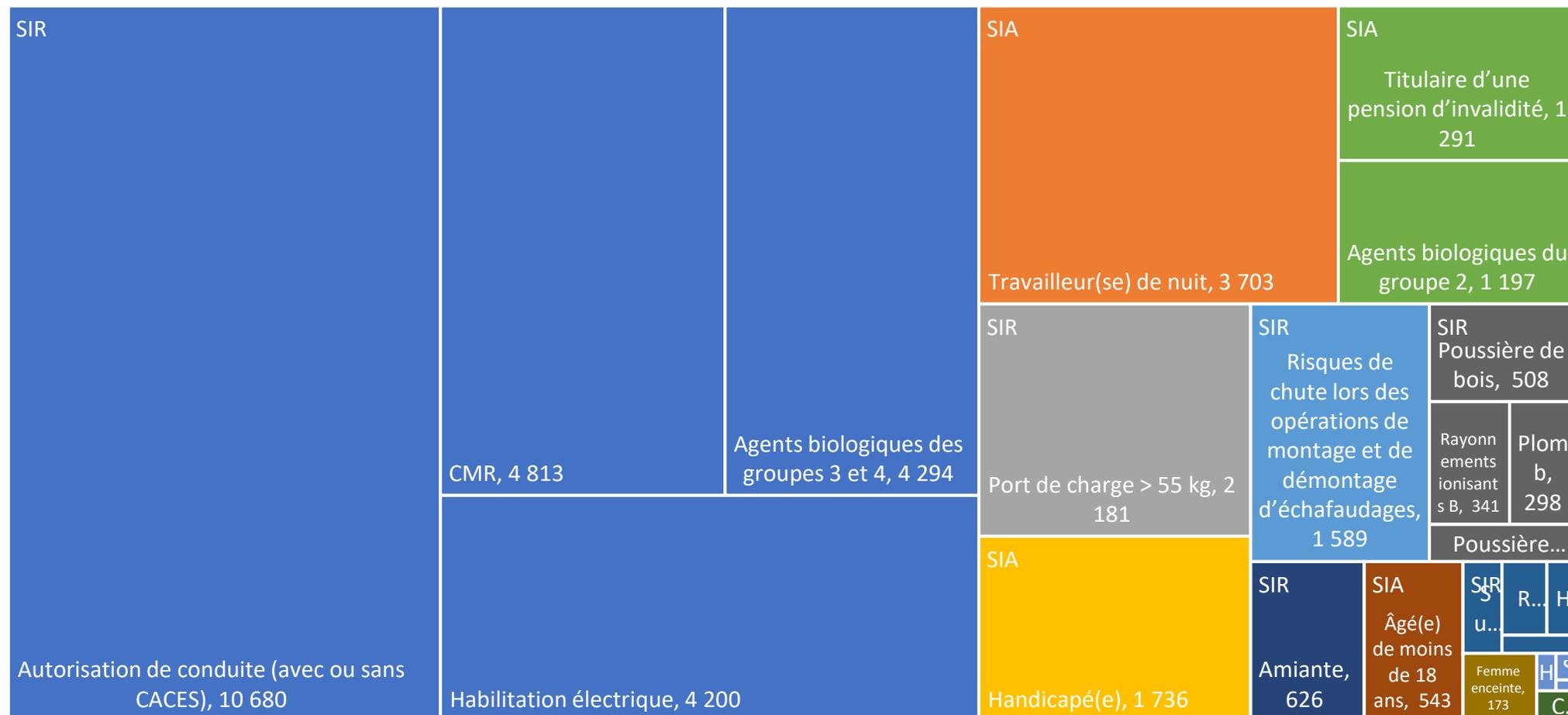
Evolution de l'effectif suivi figé (hors intérim) par mois



EFFECTIFS TRAVAILLEURS SUIVIS



EFFECTIFS TRAVAILLEURS SUIVIS – CATÉGORIES DE RISQUES



EFFECTIFS TRAVAILLEURS SUIVIS – ABSENTÉISME

64 558

RDV posés

53 319

RDV posés l'année précédente

42 368

visites réalisées

5,7 %

d'absentéisme*

1,4

salariés convoqués pour un
salarié vu

7,4 %

de RDV posés puis
déplacés

1 128

demandes de visites sur le
portail

67,3 %

des demandes acceptées

48,3 %

des demandes ayant abouties
à une visite réalisée



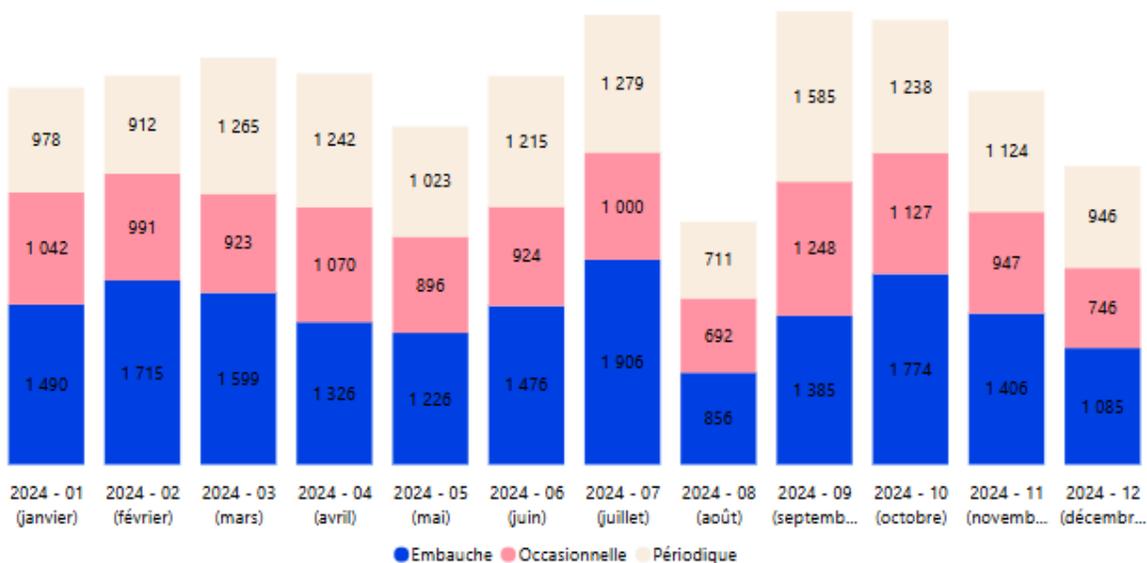
**Suivi
individuel de
l'état de santé**

VISITES RÉALISÉES 2024

42 368

visites

Nombre de visites par mois



Type visite	# visites	% visites
VIP	23 169	54,7%
VIP initiale	13 522	31,9%
VIP périodique	7 189	17,0%
VIP intermédiaire	2 458	5,8%
EMA	7 554	17,8%
EMA périodique	3 832	9,0%
EMA d'embauche	3 722	8,8%
À la demande	5 017	11,8%
Demande du salarié	1 840	4,3%
Demande du méd. du travail	1 681	4,0%
Demande de l'employeur	1 037	2,4%
Demande de l'IDEST	459	1,1%
Reprise	4 270	10,1%
Reprise après maladie non professionnelle	3 057	7,2%
Reprise après accident pro	659	1,6%
Reprise après maternité	467	1,1%
Reprise après maladie professionnelle	87	0,2%
Pré-reprise	2 297	5,4%
Pré-reprise à la demande du salarié	2 042	4,8%
Pré-reprise à la demande du med. conseil	151	0,4%
Pré-reprise à la demande du med. traitant	102	0,2%
Pré-reprise à la demande du med. du travail	2	0,0%
Suivi de carrière	61	0,1%
Total	42 368	100,0%

VISITES RÉALISÉES 2024, EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Examens complémentaires saisis par le professionnel

91 011

examens complémentaires
saisis par le professionnel

29 854

salariés concernés par les examens
complémentaires saisis par le
professionnel

Détail des examens complémentaires saisis par le professionnel

Type examen	# examens complémentaires	# salariés concernés
IMC	25 781	25 616
Tension	25 498	25 268
Autre	23 167	22 732
Audiogramme	16 554	16 532
Spirométrie	11	11

VISITES RÉALISÉES 2024,
INAPTITUDES

42 368

visites réalisées

935

visites concernées par un avis
d'inaptitude

soit 2,2 % des visites
réalisées en 2024



Actions en milieu de travail

ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2024

Est intervenant sur

4 385

AMT créées

4 457

AMT créées l'année dernière

AMT créées par type et statut

Type	AMT abandonnée	AMT en cours	AMT suspendue	AMT terminée	Total
☐ Autre	34	160	3	1 222	1 419
☐ Fiche d'entreprise	41	37	4	1 220	1 302
☐ Etude de poste	14	49	1	527	591
☐ Participation réunions (CSE, CSSCT...)	44	20		239	303
☐ Document Unique	2	42	1	177	222
☐ Échange avec employeur / salarié	10	26		126	162
☐ Information - Sensibilisation - Formation	5	7		83	95
☐ Risque chimique	2	13		61	76
☐ Ergonomie		20		51	71
☐ RDV de liaison	12	8		41	61
☐ RPS	3	21		35	59
☐ Métrologie		5		19	24
Total	167	408	9	3 801	4 385

Est intervenant sur

3 651

AMT terminées

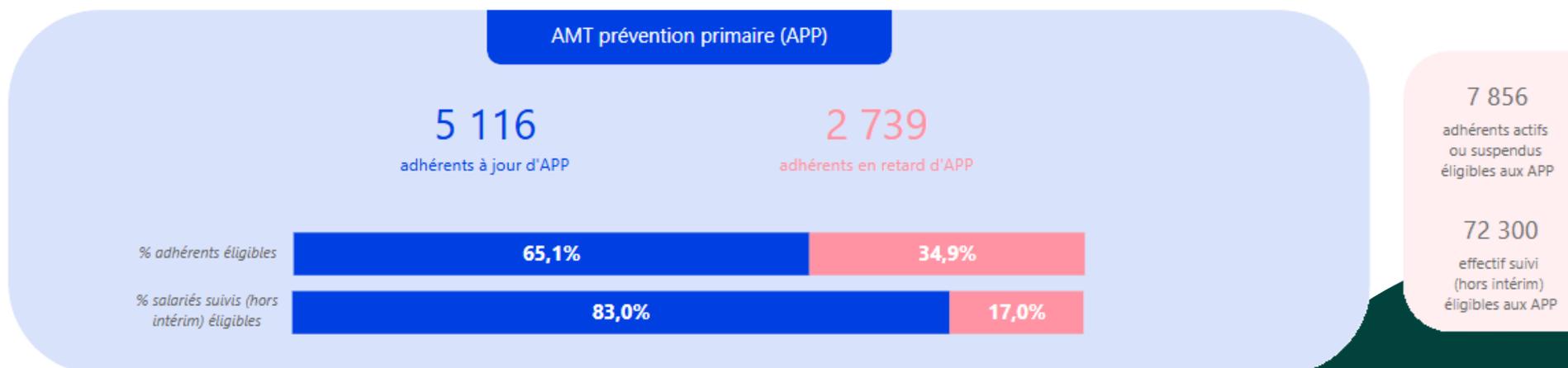
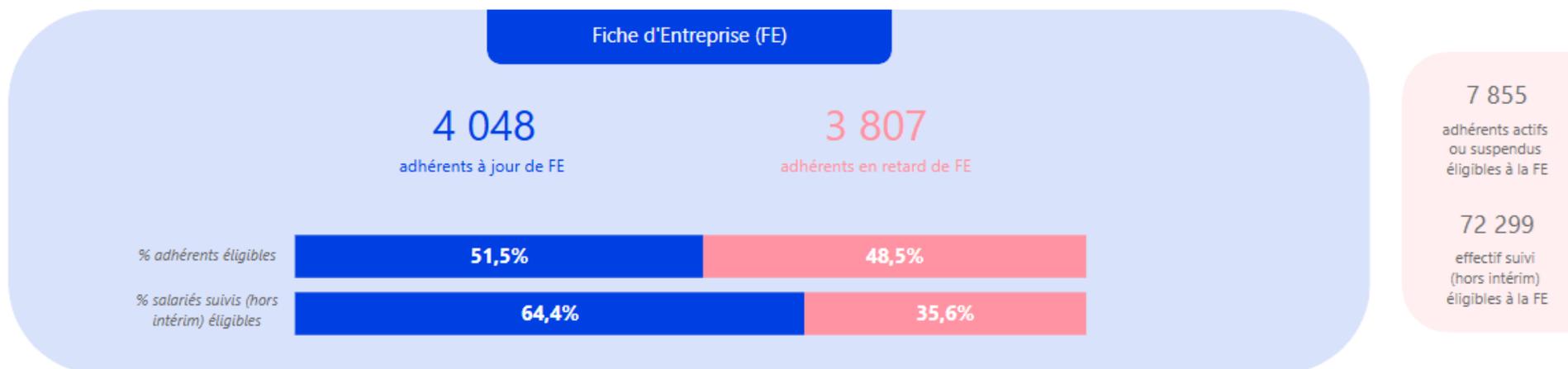
3 856

AMT terminées l'année dernière

AMT terminées par type

Type	# AMT cette année	% AMT cette année	# AMT année dernière	% AMT année dernière
☐ Fiche d'entreprise	1 196	32,8%	1 227	31,8%
☐ Autre	1 176	32,2%	1 061	27,5%
☐ Etude de poste	510	14,0%	656	17,0%
☐ Participation réunions (CSE, CSSCT...)	214	5,9%	208	5,4%
☐ Document Unique	172	4,7%	180	4,7%
☐ Échange avec employeur / salarié	118	3,2%	190	4,9%
☐ Information - Sensibilisation - Formation	72	2,0%	95	2,5%
☐ Risque chimique	68	1,9%	84	2,2%
☐ Ergonomie	49	1,3%	78	2,0%
☐ RDV de liaison	33	0,9%	17	0,4%
☐ RPS	24	0,7%	29	0,8%
☐ Métrologie	19	0,5%	31	0,8%
Total	3 651	100,0%	3 856	100,0%

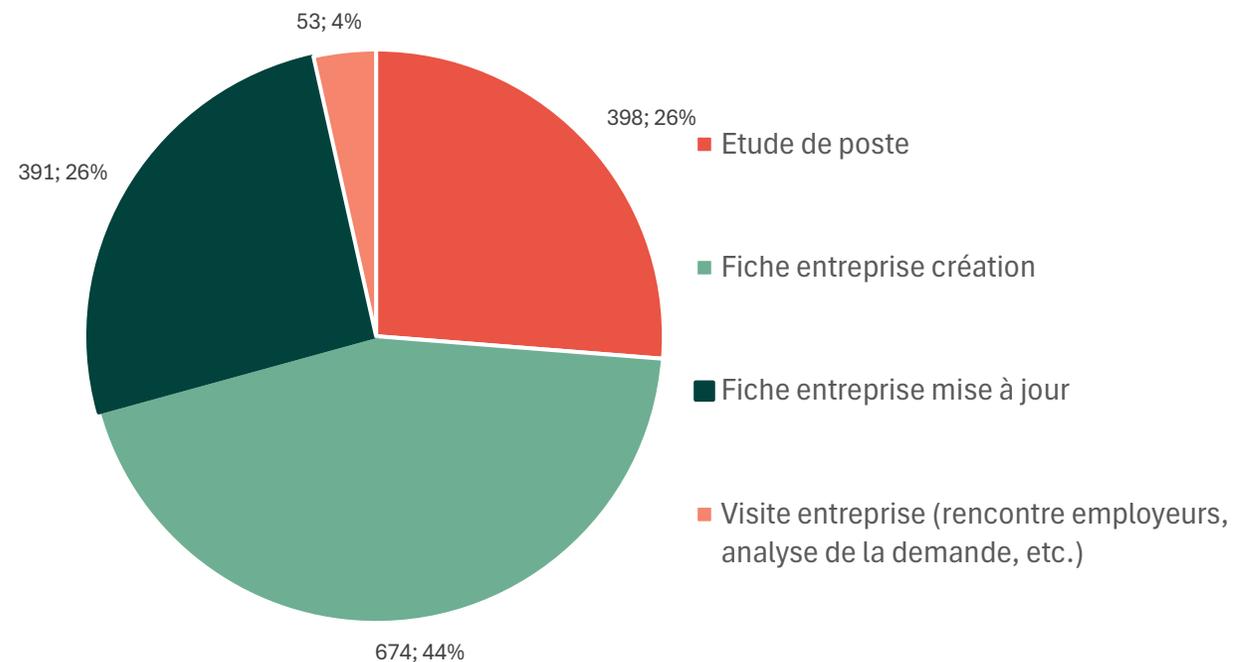
ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2024 FICHES D'ENTREPRISES ET ACTIONS DE PRÉVENTION PRIMAIRE



ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2024

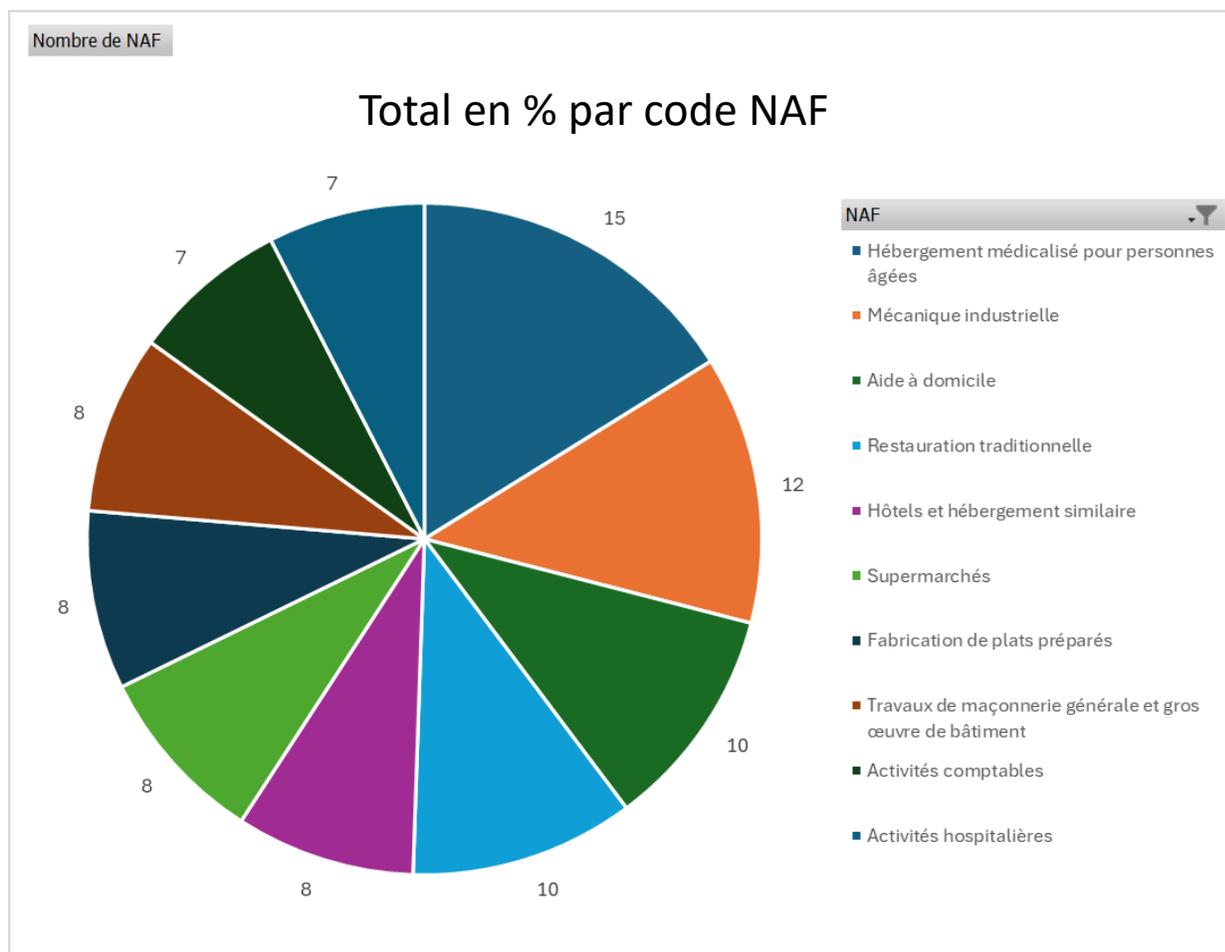
VISITES DES LIEUX DE TRAVAIL – FICHE D'ENTREPRISE

Contexte des "Visites des lieux de travail"



ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2024

VISITES DES LIEUX DE TRAVAIL – ÉTUDES DE POSTE DE TRAVAIL

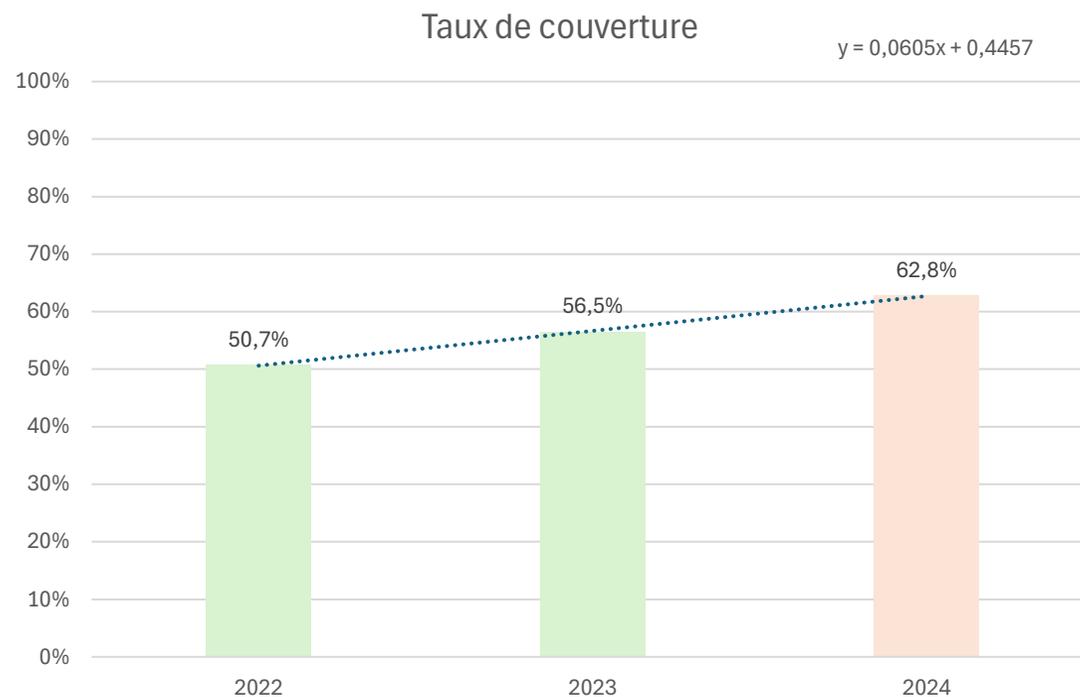


En 2024, 398 études de postes réalisées pour 325 adhérents

Contexte d'intervention: risque d'inaptitude et aménagements de postes de travail

10 secteurs d'activité particulièrement concernés

ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2024 **FICHE D'ENTREPRISE – TAUX DE COUVERTURE ET ANCIENNETÉ**



Âge des Fiches d'Entreprises

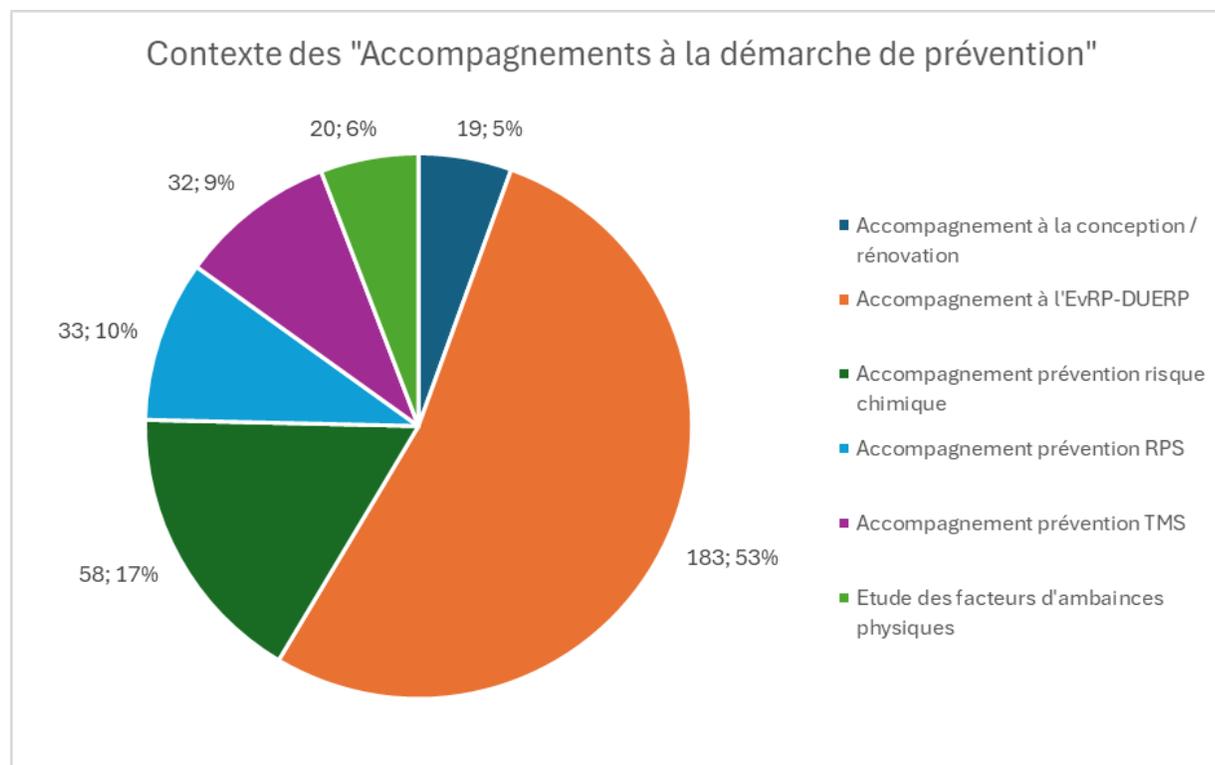
	2022	2023	2024
Minimum	0	0	1
Maximum	25	21	22
Moyenne	4,7	4,6	4,2
Ecart-type	3,8	3,7	3,4

ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2024

FICHE D'ENTREPRISE – PERSPECTIVES 2025

- **Gain de temps avec l'outil PADOA et module FE**
 - Rédaction plus rapide des FE grâce aux modèles préremplis et suggestions
 - Remplissage de l'outil FE lors des visites avec tablette ou smartphonée (à venir)
- **Partage des informations facilité**
 - Accès direct aux informations de la FE pour les adhérents via le portail
 - Facilitation du partage d'informations au sein du SPSTI
- **Stratégie des équipes pluridisciplinaires**
 - Fonctionnement en mode projet pour un ciblage commun
 - Facilitation des échanges pluridisciplinaires
 - FE comme principal outil de l'amorçage de la démarche d'accompagnement des entreprises

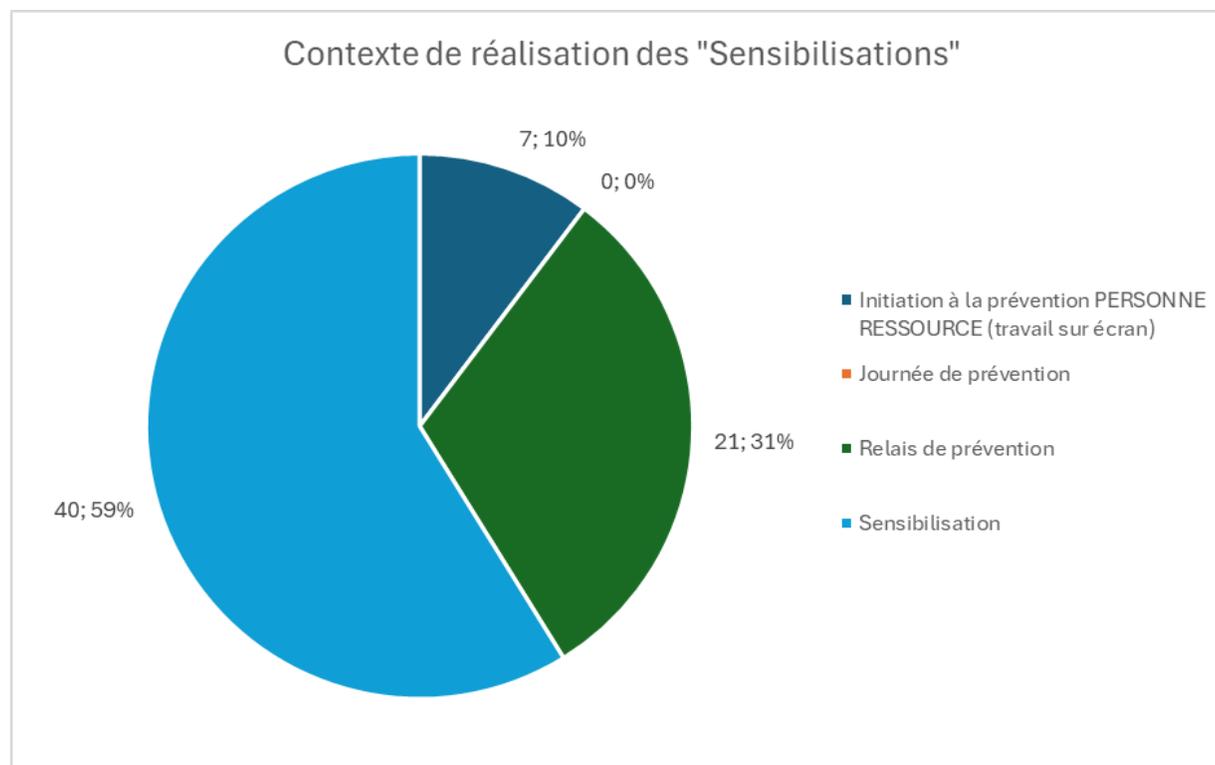
ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2024 ACCOMPAGNEMENT À LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION



- **Accompagnements à l'EvRP-DUERP**
 - Représentent 345 AMT
 - Principalement pour des TPE
 - Augmentation par rapport à 2023
- **Accompagnement à la conception/rénovation**
 - 15 AMT en 2023, 19 en 2024
 - Groupe de travail lancé en 2024
 - Promotion auprès des entreprises adhérentes
- **Autres accompagnements à la démarche de prévention**
 - Diminution globale entre 2023 et 2024
 - Augmentation des accompagnements RPS

ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2024

ACTIONS DE SENSIBILISATION

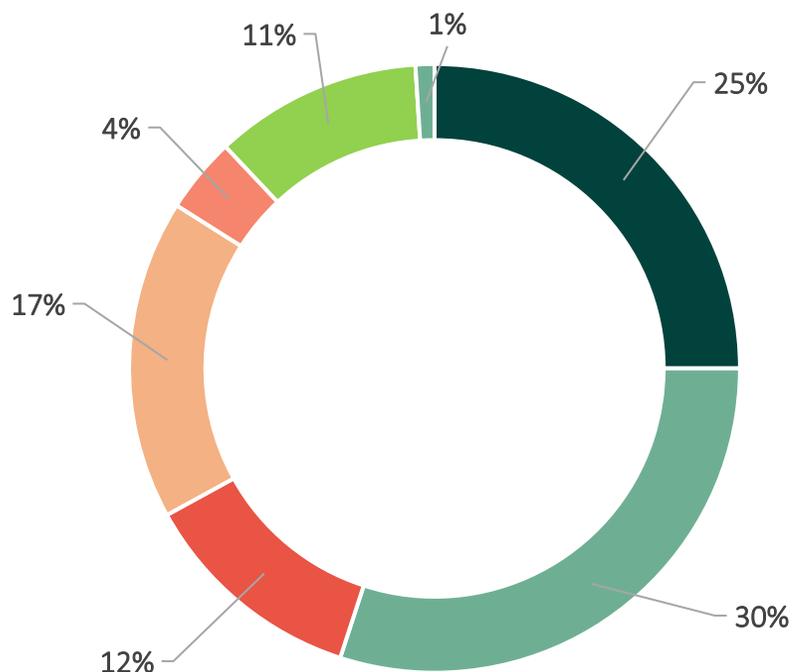


- **Dispositif Relais de prévention lancé**
 - Septembre 2023 à Rodez
 - 2024 sur La Primaube, Cambes, Villefranche-de-Rouergue
- **Entreprises participantes**
 - Tailles diverses, y compris plus de 100 salariés
 - Pas de service HSE spécifique
 - Secteurs: médico-social, agroalimentaire, TPE du BTP, industriel
- Démarche appréciée des entreprises



Prévention de la désinsertion professionnelle

PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE 2024 LES ACCOMPAGNEMENTS



■ Salariés maintenus au poste de travail

■ Salariés en recherche d'emploi

■ Départ à la retraite

■ Accompagnement en cours

■ Salariés travaillent dans une autre entreprise

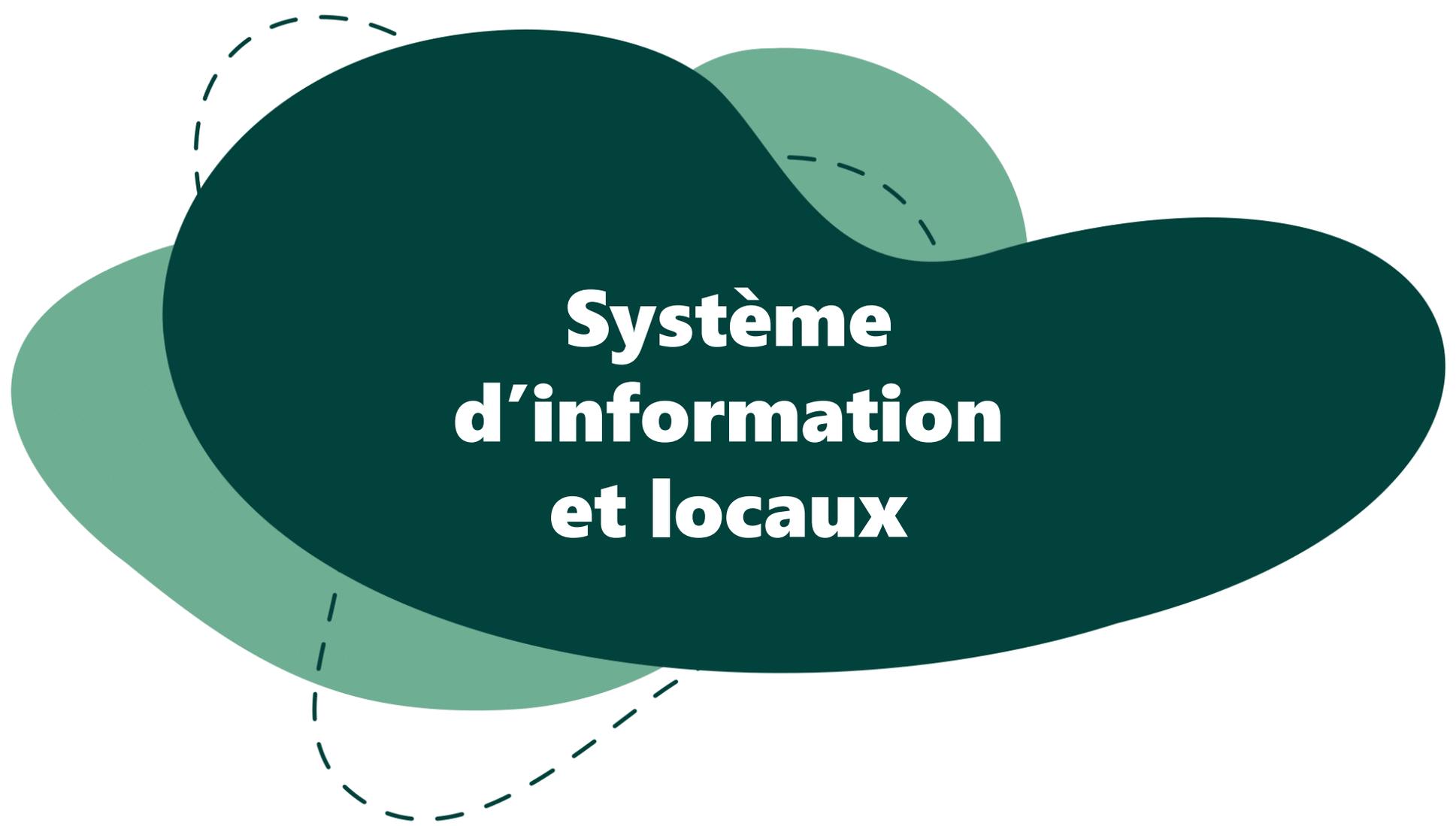
■ Inaptitudes déclarées

■ Sans suite de la part des salariés

472 TRAVAILLEURS
ACCOMPAGNÉS

& 17 ESSAIS
ENCADRÉS

- 10 VALIDÉS DANS UN AUTRE EMPLOI DANS UNE AUTRE ENTREPRISE
- 7 SONT RESTÉS DANS L'ENTREPRISE AVEC UN POSTE AMÉNAGÉ



Systeme d'information et locaux

SÉCURITÉ DES INFORMATIONS



INFORMATION

RGPD

Comment sont protégées mes données personnelles ?

VOS QUESTIONS... ...NOS RÉPONSES !

QUI ?
Ce sont les équipes de PRESTAL qui collectent vos données personnelles, dans le seul but de pouvoir assurer votre suivi de santé au travail.

QUELLE FINALITÉ ?
L'objectif est uniquement d'apprécier le lien entre votre état de santé, le poste de travail que vous occupez et vos conditions de travail.

DE QUEL DROIT ?
PRESTAL dispose d'un agrément de l'Etat, délivré par la DREETS Occitanie, qui reconnaît notre compétence en matière de prévention des risques professionnels.

QUI CONSULTE MES DONNÉES ?
Vos données sont protégées ! Personne d'autre que notre équipe pour assurer votre suivi santé et sécurité. Elle est soumise au secret médical et professionnel.

COMBIEN DE TEMPS LES GARDEZ-VOUS ?
40 ans pour votre dossier médical en santé au travail. Moins pour d'autres natures de données. Toutes les données sont hébergées en France sur des serveurs certifiés hébergeurs de données de santé.
(Droits dérivés par décret n°2022-1416 du 15 novembre 2022, au Code de la Santé)

QUELS SONT MES DROITS ?
Vous avez un droit d'accès, de limitation, de portabilité et de rectification.

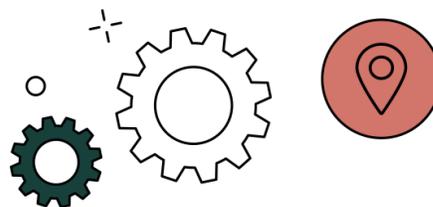
QUI PUIS-JE CONTACTER ?
Vous pouvez contacter:
- PRESTAL - prestal.org ou contact@prestal.org
- le Délégué à la Protection des Données - dpo@prestal.org
et faire une réclamation à la CNIL - cnil.fr

 **PRESTAL**
le réflexe prévention en entreprise

prestal.org

> RGPD

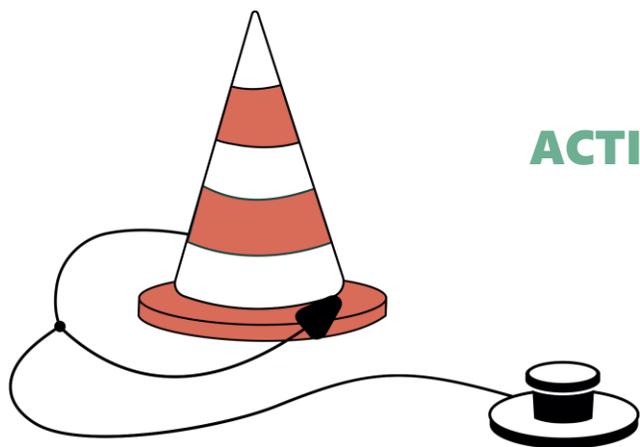
Finalisation de la mise en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données, afin de garantir aux parties prenantes (entreprises adhérentes et travailleurs) la sécurité de leurs données personnelles, mais aussi une garantie de modification voire suppression, le cas échéant.



IMPLANTATION RÉGIONALE ET NATIONALE

GROUPES GÉNÉRAUX

- > Groupe régional IPRP
- > Groupes PRST 4 (Plan Régional Santé Travail)
- > Membre de la Commission RH de PRESANSE National
- > Membre de la Commission SI de PRESANSE National



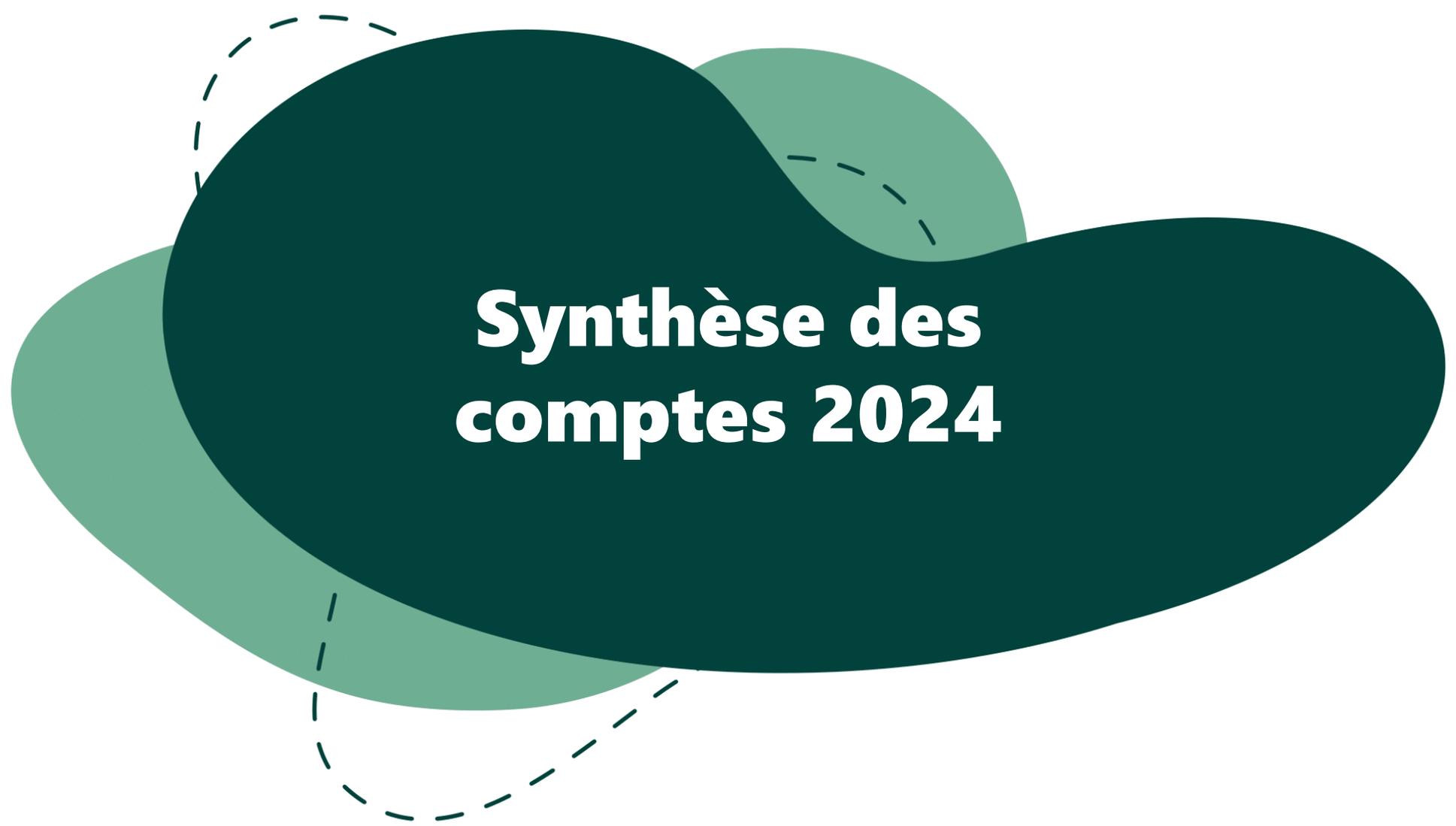
ACTION RÉGIONALE



DES LOCAUX POUR LA PROXIMITÉ



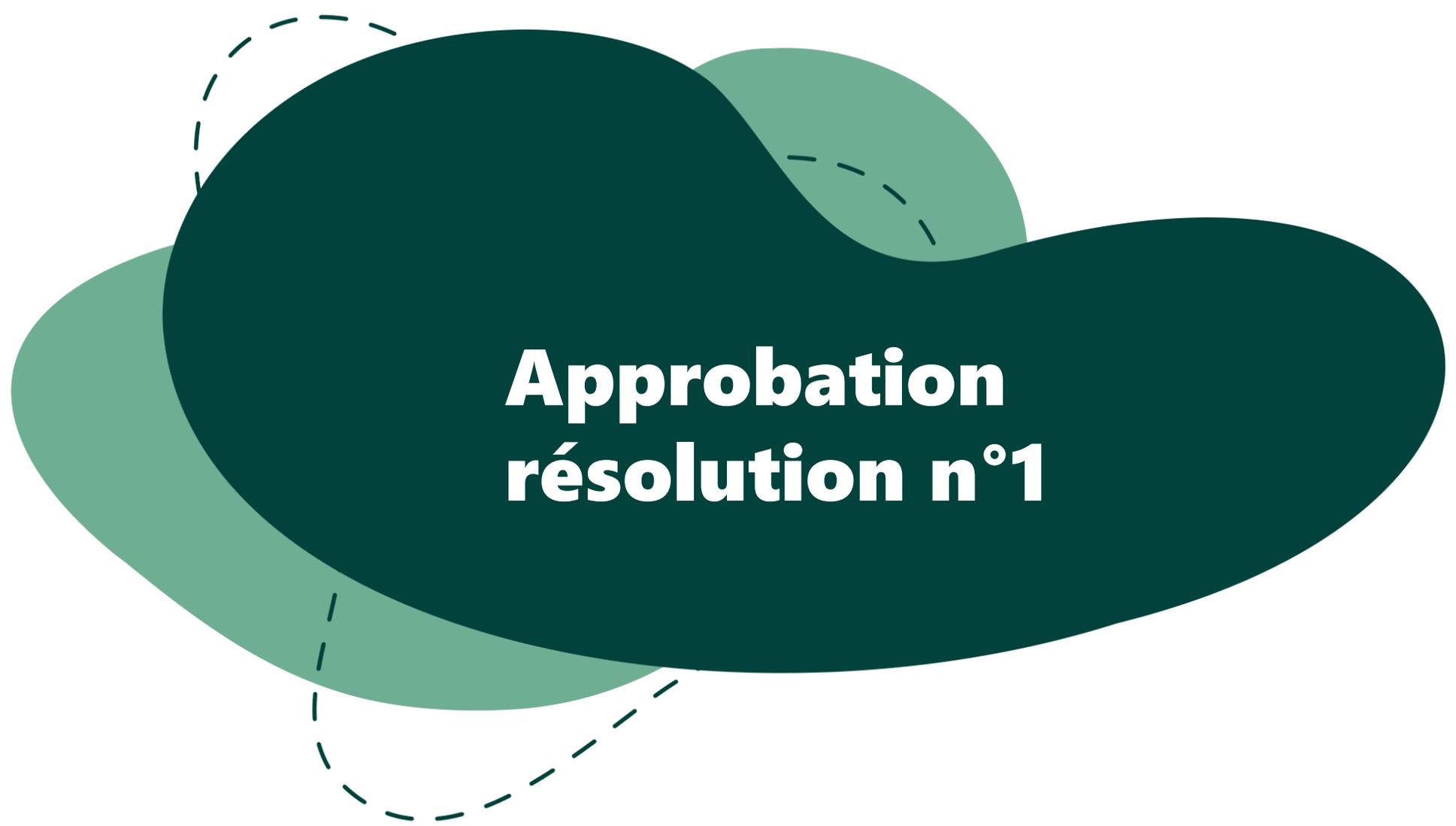
- > 3 centres fixes en propriété (Rodez, Decazeville et Villefranche-de-Rouergue)
- > 9 centres fixes en location (Bretenoux, Cahors, Cambes, Espalion, Gramat, La Primaube, Capdenac, Gourdon, Souillac)
- > 9 centres d'appoint (Laguiole, Saint-Amans-des-Cots, Mur-de-Barrez, Saint-Geniez-d'Olt, Entraygues-sur-Truyère, Requista, Naucelle, Latronquière, Prayssac)



Synthèse des comptes 2024

SYNTHÈSE DES COMPTES 2024

- En attente de validation par le Conseil d'Administration du 13 mai 2025 et approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 juin 2025.



Approbation résolution n°1

> **Vote de la résolution n°1**

« L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport d'activité approuve ceux-ci. »





2. Rapport de gestion & examen des comptes de l'exercice 2024

COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels se caractérisent par les données suivantes :

- > TOTAL DU BILAN : 7 125 307 €
- > CHIFFRE D'AFFAIRES : 8 865 404 €
- > RESULTAT NET COMPTABLE : 539 143 €



COMPTE DE RÉSULTAT



	BUDGET PREVISIONNEL 2024	PROJET DE COMPTE 2024	Évolution
production vendue	8 886 249	8 865 404	20 845
rap + transferts de charges+autres pdts	126 951	236 263	- 109 312
total produits	9 013 200	9 101 667	- 88 467
autres achats et charges externes	1 778 696	1 564 864	213 832
impôts et taxes	238 894	192 170	46 724
salaires bruts	4 705 234	4 487 291	217 943
charges sociales	2 098 100	1 771 173	326 927
dap	218 600	129 378	89 222
Dépréciations		117 373	- 117 373
Dotations aux provisions		451 337	- 451 337
autres charges	2 758	33 341	-30 583
total charges	9 042 282	8 746 927	295 355
résultat d'exploitation	- 29 082	354 740	- 383 822
produits financiers	42 800	108 825	- 66 025
charges financières	1 282	1 282	0
résultats financiers	41 518	107 543	- 66 025
produits exceptionnels	943	113 507	- 112 564
charges exceptionnelles	0	36 646	- 36 646
résultat exceptionnel	943	76 861	- 75 918
résultat comptable	13 379	539 143	- 525 765



**Approbation
Résolutions n°2,
3 et 4**

APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023

> Vote de la résolution n°2

« L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et la lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents, approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés dans toutes leurs parties. »



AFFECTATION DU RÉSULTAT

> Vote de la résolution n°3

« Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de 539 143 € à l'apurement partiel du report à nouveau débiteur (nouveau solde 5 909 € du report à nouveau débiteur). »



QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

> Vote de la résolution n°4

« L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à l'ensemble des administrateurs. »





3 • CONVENTIONS SPÉCIALES



Lecture du rapport des Co-Commissaires aux Comptes



Approbation résolution n°5

APPROBATION DU RAPPORT SPÉCIAL DES CO-CAC

> Vote de la résolution n°5

« Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes portant sur les conventions réglementées conclues entre l'association et un ou plusieurs de ses administrateurs, l'assemblée approuve lesdites conventions réglementées. »





4. BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

PRÉAMBULE

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ FIXANT LE COÛT MOYEN NATIONAL DE L'ENSEMBLE SOCLE DE SERVICES

La ministre du travail et de l'emploi,
Vu le décret n° 2022-1749 du 30 décembre 2022 relatif au financement des services de prévention et de santé au travail interentreprises ;

Vu l'avis du conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) en date du 25 septembre 2024,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le coût moyen national de l'ensemble socle de service des services de prévention et de santé au travail interentreprises est fixé pour l'année 2025 à 115,50 euros.

Art. 2. – Le présent arrêté entre en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2025.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 septembre 2024.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général du travail,
P. RAMAIN

- > Coût moyen national :
115,5 € HT
- > Fourchette de
tolérance de 20% :
92,40 € < < 138,60 €
- > Cotisation PRESTAL :
99 € HT

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

HYPOTHÈSES BUDGÉTAIRES

- > Des **effectifs suivis stables** entre 2024 et 2025
- > Un **litige avec l'éditeur Val Solutions qui se poursuit**, mais arrêt de l'abonnement annuel en charge si provision pour risque validée en 2024
- > Début du projet immobilier de Cahors
- > Stabilité de la grille tarifaire

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

BUDGET D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2025	MONTANT HT
I - BESOINS	
NOUVEAUX NAS	3 000,00 €
SWITCHS	4 000,00 €
30 ORDINATEURS PORTABLES	30 000,00 €
4 SPIROS	6 000,00 €
TRAVAUX SITES PROPRIETAIRES	220 000,00 €
SIA 12 MISE EN PLACE SERVEUR VIRTUEL	50 000,00 €
REPLACEMENT MOBILERS	10 000,00 €
TOTAL DES BESOINS	323 000,00 €
II - RESSOURCES	
AUTOFINANCEMENT	323 000,00 €
TOTAL DES RESSOURCES	323 000,00 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

	BUDGET 2025	Variation Extrapolat° 2024
PRODUITS EXPLOITATION	8 990 553,00	
COTISATIONS	7 019 298,00	1 708,25
NOUVEAUX NOMS	1 445 400,00	76 846,27
ABSENCES	116 500,00	- 200,00
INTERIMAIRES	267 399,00	-
ADHESIONS	98 208,00	- 21 090,00
AFFILIATION	-	
DROITS D'ADHESION	32 100,00	150,00
RECIPROCITES	11 088,00	99,00
REFACTURATION SRAS	560,00	- 0,52
SOUS-TOTAL "COTISATIONS"	8 990 553,00	57 513,00
AUTRES PDTS & TRANSFERTS DE CHARGES		-45 500,00
SOUS-TOTAL "AUTRES PRODUITS"	-	- 121 817,00
PRODUITS FINANCIERS	44 771,00	- 45 994,75
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	- 101 059,71
TOTAL DES PRODUITS	9 035 324,00	- 211 358,46

BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

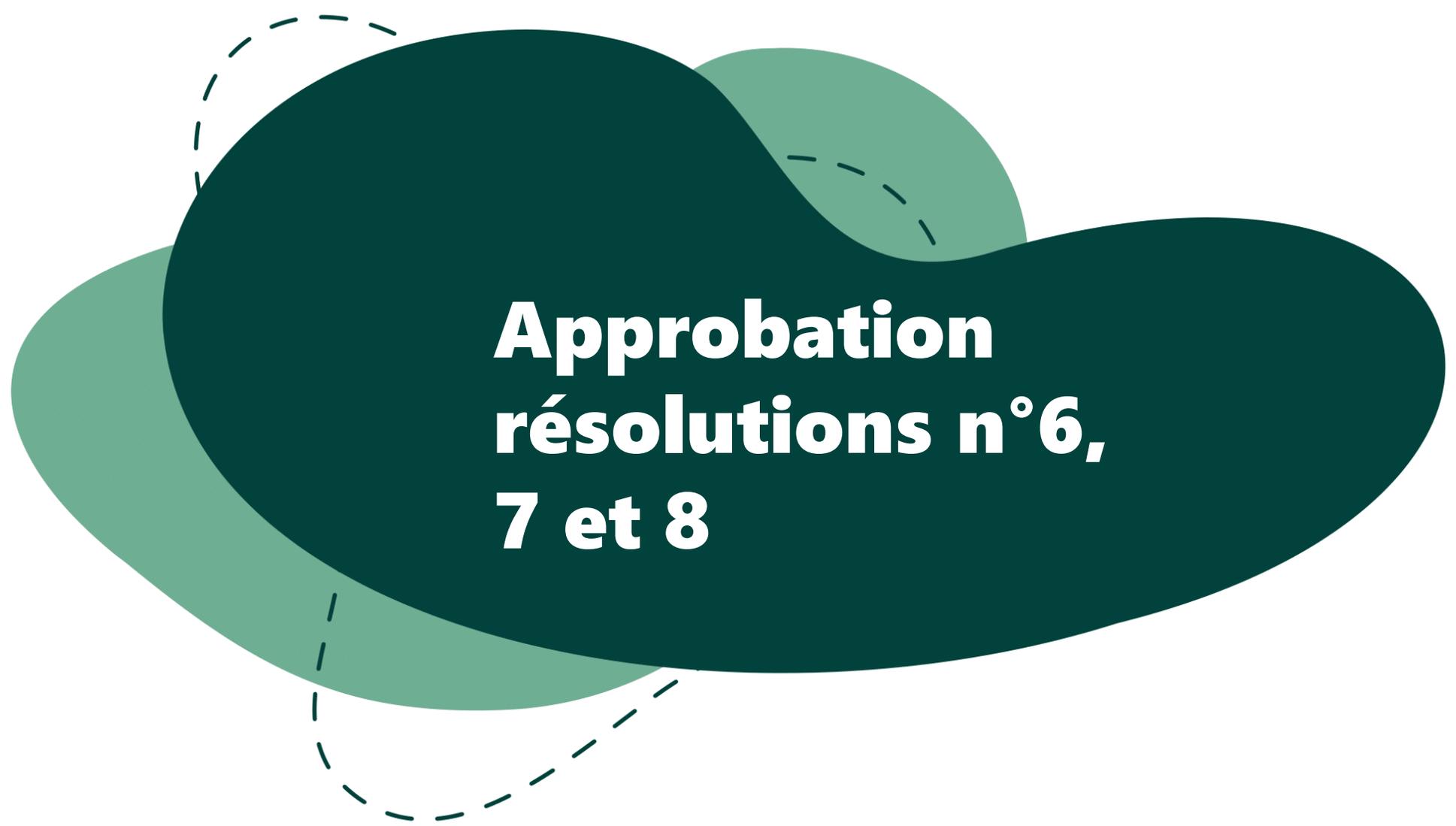
	BUDGET 2025	Variation Extrapolat° 2024
CHARGES D'EXPLOITATION	8 976 022,52	258 596,55
ACHATS	145 941,00	44 348,10
SERVICES EXTERIEURS	1 182 024,42	176 564,60
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	378 016,26	- 101 907,87
SOUS-TOTAL "FRAIS GENERAUX"	1 705 981,68	119 004,83
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT ASSIMILES	183 703,91	21 455,06
MASSE SALARIALE BRUTE	4 726 793,70	375 579,70
CHARGES PATRONALES	2 079 789,23	249 033,90
AUTRES CHARGES PATRONALES		- 7 730,94
AUTRES CHARGES	2 100,00	- 8 900,00
DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROV.	277 654,00	- 489 846,00
CHARGES FINANCIERES	56 352,05	55 069,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES		- 37 646,29
TOTAL DES CHARGES	9 032 374,57	276 020,07
RESULTAT COMPTABLE (avant IS)	2 949,43	

← Intégration de PADOA, mais pas de la solution UEGAR (provision pour risque 2024)

← Intégration des frais d'emprunt pour le financement du projet immobilier Cahors

GRILLE TARIFAIRE 2025

LIBELLÉ	TARIF (HT)
Cotisation offre socle (1 ^{er} janvier au 30 nov.) tous secteurs	99€
Cotisation décembre 2025	0 €
Cotisation offre Spécifique (indépendants)	120 €
Cotisation offre Fonction Publique	120 €
Facturation intérimaire (à l'acte)	99€
Facturation offre complémentaire	Taux horaire chargé + frais logistiques (dont frais de déplacements et repas) des professionnels et matériels mobilisés
Frais d'adhésion adhésion et réadhésion pour non-paiement	50€
Frais pour absence non justifiée jusqu'à 48h avant la date de visite sans justificatif d'absence au poste de travail	50€



**Approbation
résolutions n°6,
7 et 8**

APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2024

> Vote de la résolution n°6

« L'Assemblée Générale approuve le budget 2025 lequel fait apparaître un total de dépenses de 9 032 374,57 €, un total de produits de 9 035 324 € soit un résultat global de 2 949,43 € avant impôt sur les sociétés. »



APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2024

> Vote de la résolution n°7

« L'Assemblée Générale approuve le budget des investissements 2025 qui s'élève à 323 000 €, financé sur fonds propres. »



APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ANNÉE 2024

> Vote de la résolution n°8

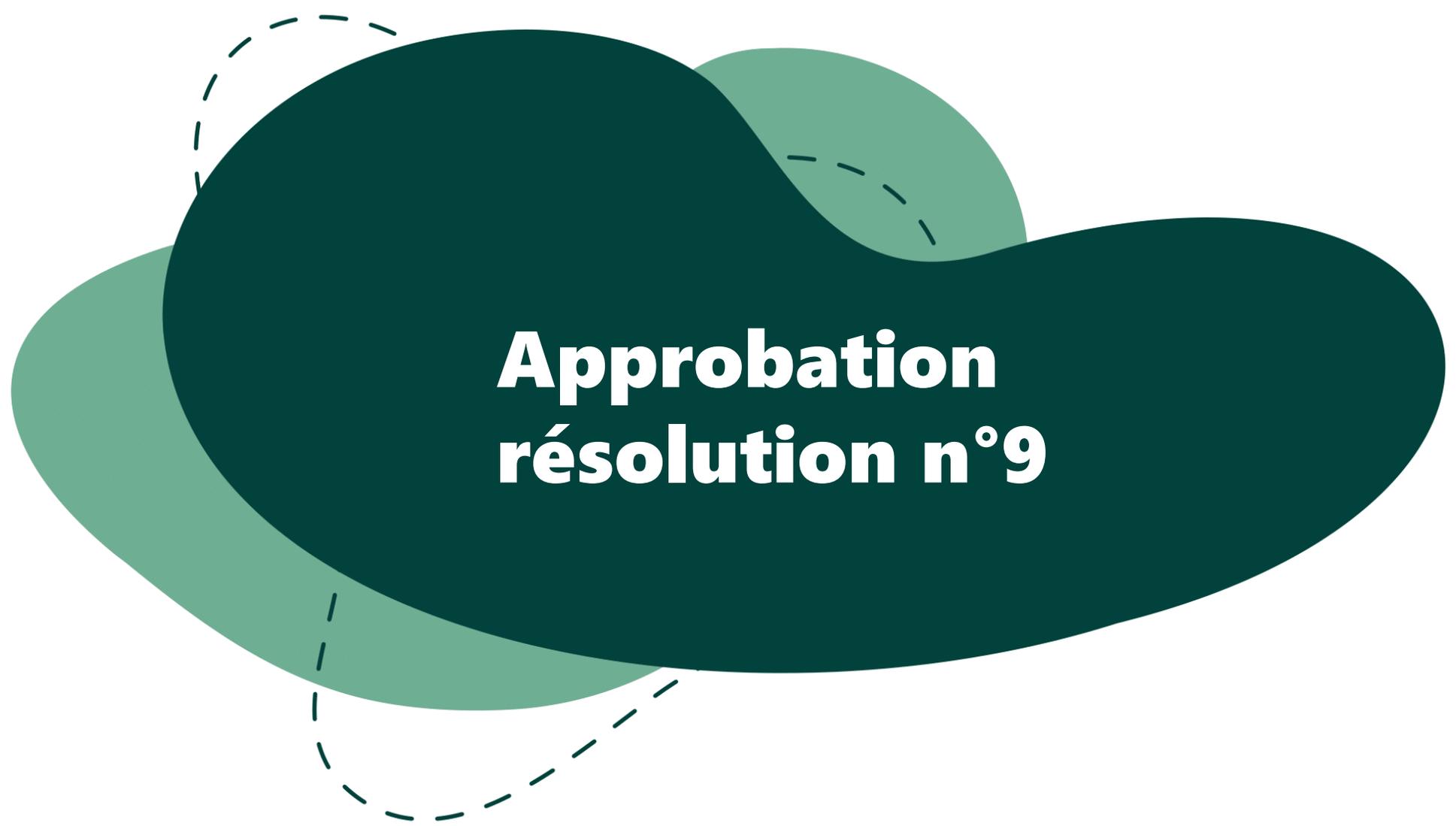
« Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la grille tarifaire 2025 telle que détaillée comme suit:

- > Cotisation offre socle (1er janvier au 30 novembre) hors secteur BTP : 99 € HT
- > Cotisation offre socle (1er janvier au 30 novembre) secteur BTP : 99 € HT
- > Cotisation décembre 2025 : 0 €
- > Cotisation offre spécifique : 120 € HT
- > Cotisation offre fonction publique : 120 € HT
- > Facturation à l'acte intérimaires : 99 € HT
- > Facturation offre complémentaire : sur devis
- > Frais d'adhésion : 50 € (valables à l'adhésion et si réadhésion par suite de radiation pour non-paiement)
- > Frais pour absence non justifiée 48 heures avant : 50 € »





5 • VOTE DE LA RÉSOLUTION N°9



Approbation résolution n°9

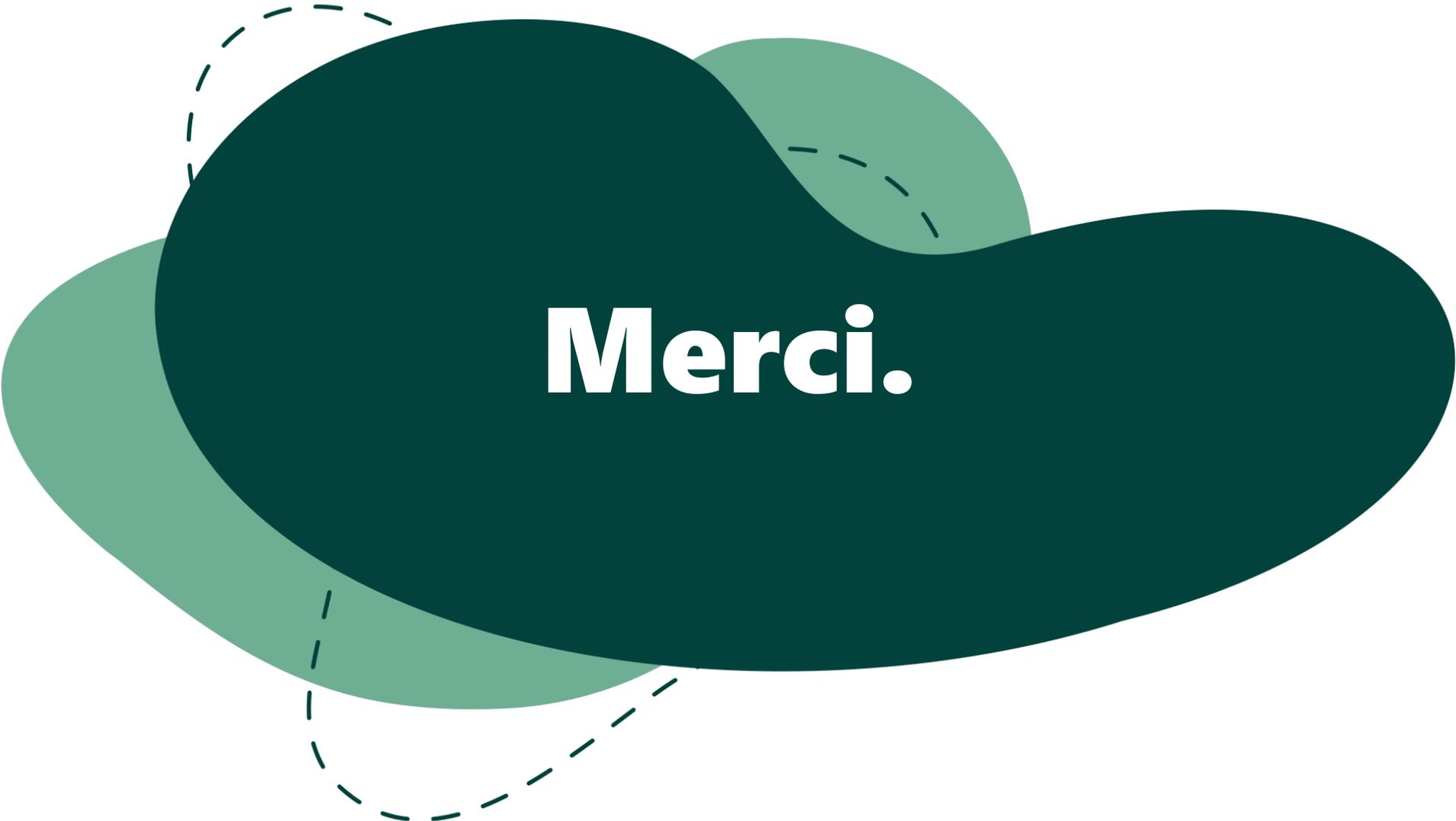
PUBLICITÉ

> Vote de la résolution n°9

« L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente afin d'en effectuer le dépôt où le besoin sera. »







Merci.